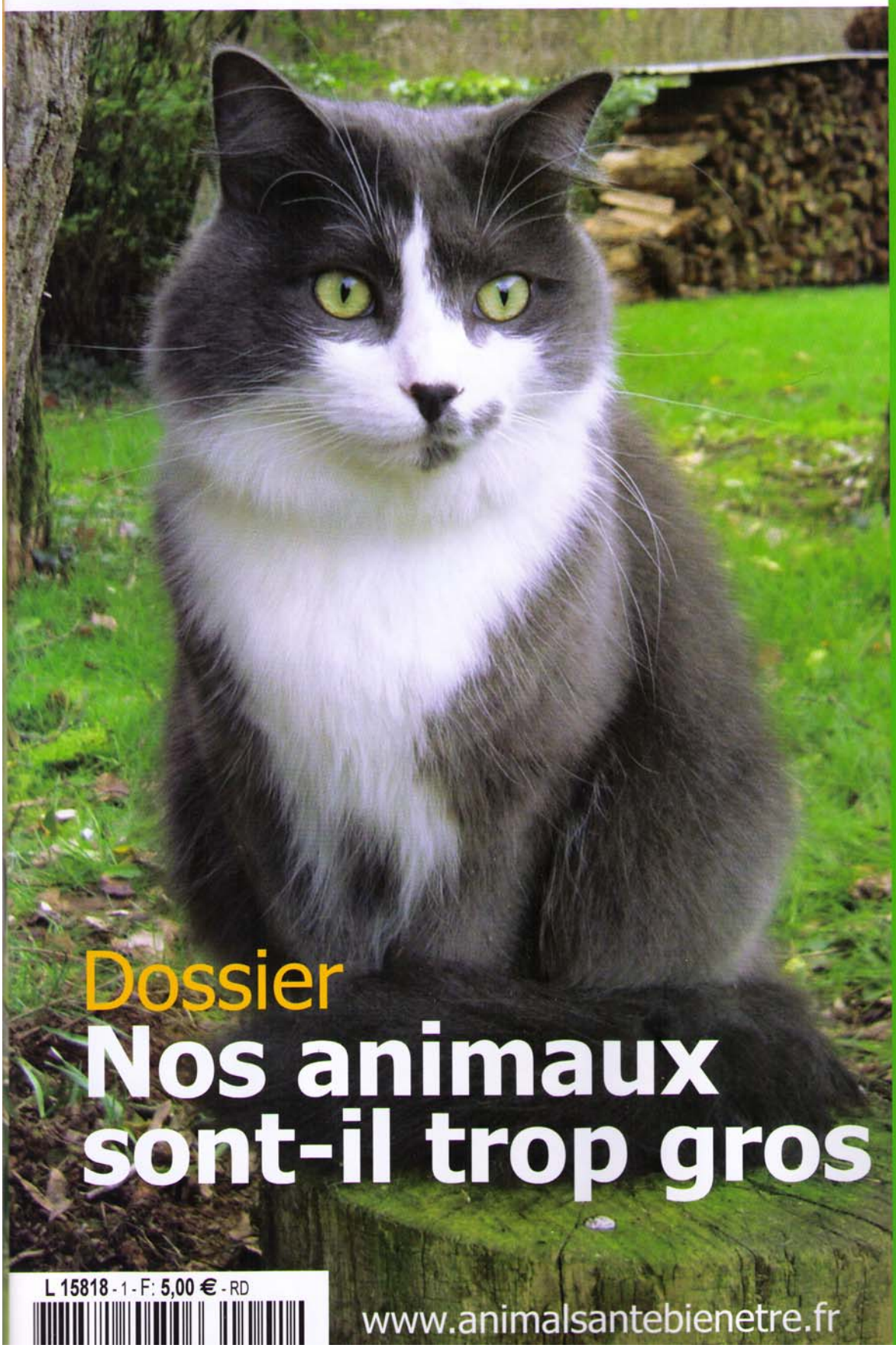
n°1 mai - juin 2007

Animal Santé & Bien-être

Mieux Comprendre et Soigner mon Animal de Compagnie

N°1



Dossier
Nos animaux sont-il trop gros ?

Maladies
Leishmaniose et piroplasmose : maladies du printemps

Vie pratique
Vacances : confier son animal en toute sécurité

Comportement
Mon animal est agressif, pourquoi ?

Mieux-vivre
Quand votre cheval retrouve son pré

Education
Peut-on éduquer son chat ?

Vieillesse
Mon animal souffre-t-il ?

Prévention
Les bonnes raisons pour vacciner votre furet

L 15818 - 1 - F: 5,00 € - RD

www.animalsantebienetre.fr

Vacances : confier son animal en toute sécurité

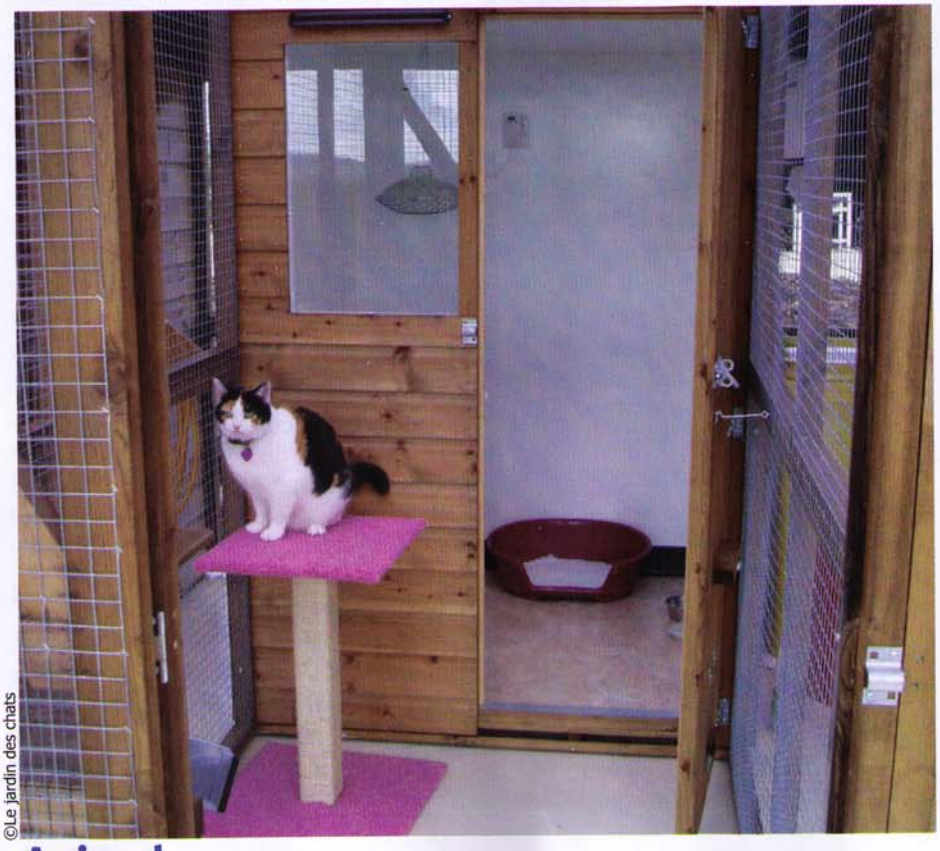
À l'approche des vacances, la question de la garde de son animal se pose, car on ne peut pas toujours l'emmener avec soi ni le confier à ses proches. Heureusement, de multiples solutions existent. À vous de dénicher le mode de garde adapté à vous et à votre compagnon.

Les pensions classiques sont prévues pour prendre soin de votre animal selon vos désirs et selon ses goûts (alimentation, promenades, taille du box, cohabitation avec ses congénères...).
Il en existe beaucoup et il est difficile de se faire recommander une bonne pension, que ce soit auprès de votre SPA la plus proche ou de votre vétérinaire. Même s'ils possèdent les coordonnées de nombres d'établissements, ils ne les ont pas forcément testés.
C'est pourquoi il est recommandé de visiter au préalable plusieurs pensions pour se faire une idée et, pourquoi pas, se renseigner auprès des clients. Une chose essentielle et obligatoire tout de même : la pension doit impérativement posséder un agrément de la préfecture. Vous êtes en droit de demander à le consulter.

Pour une pension classique, il faut compter un peu moins de 10 € par nuitée, nourriture et litière comprises. Vous pouvez vous-même fournir les aliments, d'autant plus si votre animal doit suivre un régime particulier (troisième âge, diabète...).
Certains établissements proposent des tarifs dégressifs en fonction du nombre de jours pendant lesquels votre compagnon va rester en pension ou du nombre de pensionnaires que vous leur donner à garder. Il est conseillé de déterminer à l'avance, par écrit et de façon exhaustive, les conditions de garde. Votre animal doit avoir tous ses vaccins à jour, au risque de ne pas être accepté. Son tatouage doit être bien lisible et il est judicieux de le traiter contre les puces. Pensez à lui laisser une couverture ou un objet imprégné de votre odeur pour lui apporter un soutien sécurisant.

Pensez aux refuges

Les SPA possèdent des box pour accueillir des animaux en pension. Le tarif et avantageux mais le service dépend du nombre de bénévoles que compte l'établissement. Parfois, les promenades ne sont pas possibles.
Certains refuges comme SosAnimaux78, prennent en pension des animaux de propriétaires.
Les tarifs varient de 11 euros pour un petit chien, à 15 euros pour un très grand chien.
Une adhésion de 25 euros pour l'année civile est demandée à titre de contribution.
L'argent ainsi récolté permet de couvrir les frais du refuge (vétérinaire, nourriture, confort des installations...). En choisissant un de ces chenils, vous contribuez au bien-être des animaux abandonnés.



©Le jardin des chats

Témoignage

"Nos clients nous confient leur bien le plus précieux : leur animal"

Le Jardin des chats, situé à mi-chemin entre Nîmes et Montpellier, est un jeune établissement qui ouvrira ses portes au 1er juillet. Tenu par Arnaud Zafrilla et sa femme, il reçoit votre chat et lui offre un coin douillet dans un box individuel ou collectif de 10m, agrémenté d'un petit coin jardin. Un vétérinaire passe régulièrement pour s'assurer de la bonne santé des pensionnaires. Les gardiens sont en permanence sur les lieux puisque le refuge est situé au cœur même de leur résidence. *"La sécurité prime avant tout. Nos clients nous confient leur bien le plus précieux : leur animal "*, souligne Arnaud Zafrilla.
Il vous en coûtera 9 € par nuitée, nourriture et litière comprise (tarif dégressif). Pour son premier séjour, votre animal bénéficie d'un tarif découverte, avec une remise de 20 %.

La garde à domicile : du sur mesure

Une personne (exigez que ce soit toujours la même pour l'équilibre de l'animal) passe à votre domicile une ou plusieurs fois par jour, selon vos finances et ce que vous aurez convenu au départ. Le visiteur ou la visiteuse peut aussi aérer votre logement pendant votre absence, arrosez vos plantes, récupérer votre courrier...
Vous pouvez demander à recevoir régulièrement des nouvelles de votre compagnon, par téléphone ou par un simple SMS. Certaines enseignes établissent des fiches détaillées, indiquant si l'animal a bien mangé, comment il s'est comporté durant la visite, s'il a voulu jouer, a accepté les caresses... Des services de taxi sont également possibles s'il doit se rendre chez le toiletteur ou chez son vétérinaire.
Il faut compter entre 10 et 15 € par visite, de 20 minutes à une heure selon la société. La visite du soir est souvent surtaxée. S'il y a plusieurs animaux à visiter, un surcoût peut vous être facturé. Vous confiez vos clés à un inconnu, mais rassurez-vous, des organismes très sérieux proposent leurs services depuis des années et ont acquis une certaine réputation. Homesitting, par exemple, propose à des propriétaires de villas ou d'appartements de les faire occuper par seniors bénévoles sélectionnés qui garde leurs animaux par la même occasion. Comptez 154 euros pour une semaine.

La famille d'accueil : chaleureux

Une autre possibilité consiste à laisser votre animal dans une famille d'accueil. Une prestation que propose, entre autres, Animado : la formule est adaptée en fonction des exigences du propriétaire (enfants ou non, jardin, autres animaux...). Les familles sont triées sur le volet, et si votre animal s'est bien entendu avec l'une d'elles, c'est là qu'il retournera si vous le confier de nouveau aux prochaines vacances. Animado héberge également en famille d'accueil rongeurs, oiseaux, poissons, pour lesquelles alimentation et litières doivent être fournis.
Là encore, il est toujours préférable de visiter la famille au préalable et de se rendre compte des conditions de garde. Comptez de 15 à 20 euros par jour selon la taille de l'animal (un peu plus pour Animado selon les formules). La nourriture doit être inclue.



Et pour votre cheval ?

Vous pouvez avoir recours à un centre équestre ou à une écurie de propriétaires. Quoi que vous choisissiez, il est important de bien se renseigner sur les tarifs. La garde est une chose mais les frais annexes sont souvent à rallonge (fréquence des repas, régimes particuliers, transport en cas de problème, vétérinaire, sorties, graissage des pieds, entretien des cuirs, brossage, sera-t-il monté régulièrement et par qui ?).
Vous avez également la possibilité de laisser votre animal à un agriculteur qui possède un champ ou une prairie. Les tarifs défient toute concurrence mais attention, ce ne sont pas des professionnels et ils ne sont pas formés dans le cas où un problème de santé interviendrait.
Dans tous les cas, vérifiez que les prés ne soient pas entourés de barbelés (votre cheval pourrait se blesser gravement) mais de clôtures électrifiées. Jetez également un coup d'œil sur les installations (douches, pharmacie de premiers secours, taille, exposition et sécurité des box (pas d'éléments pointus ou coupants...).
Les prix varient du simple au double, notamment si l'écurie est située à proximité d'une grande ville, sans parler de la région parisienne.
N'oubliez pas de laisser vos coordonnées de vacances à la personne qui s'occupera de votre animal, ainsi qu'une copie de son carnet de santé et le numéro de téléphone de son vétérinaire référent.
Et surtout, réservez à l'avance dès que vous connaissez vos dates de vacances. Les places sont chères aussi pour nos amis les animaux ! ■

Vous faites garder votre animal : quelle législation ?

À partir du moment où vous laissez votre animal à un tiers, vous lui transmettez la responsabilité de celui-ci. Un contrat écrit, daté et signé par les deux parties, doit être établi pour attester de cet accord. Tout dégât ou dommage infligé à une personne, un bâtiment ou un objet par votre animal pendant sa garde entre dans le domaine de la responsabilité civile. La personne qui en aura la charge doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile, en même temps que l'assurance multirisques habitation.

Pour en savoir plus

Homesitting :
www.homesitting.fr
Tél. : suivant les agences

Animado :
www.animado.com
Tél. : 01 40 35 71 51

Le Jardin des chats :
www.lejardindeschats.fr
Tél. : 04 66 38 28 67

SosAnimaux78 :
www.sosanimaux78.org
Tél. : 01 39 55 26 68